



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Cahors, le 12 juillet 2019

## **Communiqué de presse**

---

### **Limitations aux usages de l'eau dans le département du Lot**

---

Malgré les orages localisés de ces derniers jours, la plupart des cours d'eau du département est soumise à un étiage très sévère à cette date. Les prévisions météorologiques ne permettent pas d'espérer d'amélioration à court terme, avec un temps toujours chaud et sec.

Dans ce contexte, le renforcement de certaines mesures de limitation des prélèvements est nécessaire pour préserver les milieux, la ressource en eau et la conciliation des usages.

Elles concernent les prélèvements réalisés dans certains milieux, notamment pour l'irrigation agricole mais aussi pour d'autres usages (arrosage de jardins, remplissage de piscines et plans d'eau, lavages de véhicules etc.). Dans les bassins concernés par ces mesures, les manœuvres de vannes sont également interdites.

Bien que l'usage de l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable ne soit pas concernée par ce dispositif de restrictions, le préfet du Lot rappelle à tous la nécessité absolue d'en faire un usage économe et raisonné.

Le tableau joint résume les principales mesures qui seront en vigueur à partir du samedi 13 juillet à 8h00.

L'arrêté préfectoral précisant l'ensemble de ces mesures sera consultable dans les mairies des communes concernées et dès 18h, à l'adresse suivante: <http://www.lot.gouv.fr/recueil-des-actes-administratifs-r4004.html>.

Le Vert à l'aval du lac vert, la Masse, le Célé, la Bave et la Borrèze, quoique non encore visés par des mesures de restriction, font l'objet d'une vigilance particulière au vu de leurs débits actuels. Les usages doivent y être aussi économes que possible.

**Contacts presse : Florian PLANCHENAU**

Tél. 05 65 23 10 60 – Fax 05.65.23.10.68

[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr) - [florian.planchenault@lot.gouv.fr](mailto:florian.planchenault@lot.gouv.fr)

préfecture du Lot - bureau du cabinet et de la communication interministérielle

site internet : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DU LOT

**Annexe du communiqué de presse du 12/07/2019**

**Liste des cours d'eau faisant l'objet**

**de mesures de limitation des usages de l'eau, dans le département du Lot.**

<b>Cours d'eau (y compris affluents et nappes d'accompagnement)</b>	<b>Mesures « irrigation » en vigueur à compter du samedi 13 juillet 2019 - 08h00</b>
Séoune	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)
Petite Barguelonne	interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00
Grande Barguelonne	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)
Lendou	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)
Lupte	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)
Lemboulas	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)
Lère, Douvre, Glaich, Cande	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)
Thèze	Tour d'eau de niveau 2
Vert amont	Tour d'eau de niveau 2
Vert aval et Masse	vigilance
Affluents du Lot sauf Célé, Vers, Vert et Thèze	interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00
Vers, Rauze et Sagne	interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00
Célé	vigilance
Bervezou, Saint Perdoux et Veyre	interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00
Céou, Bléou, Ourajoux	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)
Ouyse, Alzou, ruisseau d'Aynac	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)
Marcillande, Germaine, Melve	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)
Tournefeuille	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)
Tolermé	interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00
Bave	vigilance
Mamoul	interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00
Borrèze	vigilance
Tourmente	interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00
Sourdoire et Maumont	interdiction totale (sauf cultures dérogatoires)

**Contacts presse : Florian PLANCHENAU**

Tél. 05 65 23 10 60 – Fax 05.65.23.10.68

[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr) - [florian.planchenault@lot.gouv.fr](mailto:florian.planchenault@lot.gouv.fr)

préfecture du Lot - bureau du cabinet et de la communication interministérielle

site internet : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)